



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
29/09/22

Date d'affichage :  
04/10/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23  
Présents : 20  
Excusés-représentés : 2  
Votants : 22  
Excusés : 0  
Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 03 octobre 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 septembre 2022.

#### Conseillers Municipaux en exercice : 23

**Présents** : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, M. GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, Mme DELORY Claire, M SIX Philippe, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. MARCHAND Nicolas

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Etaient excusés-représentés :

M. DEBLOOS Laurent représenté par M. GANTIEZ Christian,  
M. CRESPEL Jean représenté par M. SIX Philippe,

#### Absent :

M. DUTHOIT Valentin.

#### N° du registre des délibérations : 45/2022

#### Objet : Réalisation de travaux en régie sur l'appartement au 866 rue Roger Salengro

Les agents des services techniques ont effectué des travaux d'aménagement et remise en état de l'appartement sis au 866 rue Roger Salengro.

Ces travaux, qui viennent accroître la valeur du patrimoine de la commune, sont réalisés par le personnel communal avec des matériaux, matériels, fournitures qu'elle achète et des outillages qu'elle a acquis ou loués. Les dépenses qui ont été imputées en section de fonctionnement (aux chapitres 011 et 012) peuvent être intégrées à la section d'investissement à la vue d'un état des travaux d'investissement effectués en régie.

Cette procédure permet ainsi de neutraliser les charges d'exploitation induites par la réalisation des travaux, de valoriser en investissement ces travaux et le travail des agents techniques de la commune.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment l'annexe 25 du tome 1 ;

Vu les états des travaux d'investissement effectués en régie ;

Considérant la nécessité pour la commune de valoriser les travaux réalisés en régie par les agents communaux ;

Après en avoir délibéré par 22 voix pour,

- APPROUVE les états récapitulants les travaux réalisés en régie et correspondant à la remise en état de l'appartement sis au 866 rue Roger Salengro tels qu'annexés à la présente.

- AUTORISE Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA MAIRE,**

**D. GANTIEZ**